

Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) « LE LAVANDOU » dans le cadre d'une manifestation aérienne.

En vigueur : Les 13 et 14 août 2022

Lieu : FIR Marseille LFMM



Extrait carte IGN 1/500 000 édition 2022

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Le 13 août 2022 : de 1300 à 1800 UTC. Le 14 août 2022 : de 1230 à 1800 UTC.
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : NICE INFO : 120.850 MHz. NICE APP : 124.425 MHz. TOULON APP : 126.325 MHz.
GESTIONNAIRE
TOULON Approche.
STATUT
Zone réglementée temporaire activable (ZRT) qui : - se substitue aux parties des espaces aériens contrôlés, aux zones réglementées et dangereuses avec lesquelles elle interfère ; - est définie à l'exclusion de la zone LF-P48 FORT DE BREGANCON lorsque celle-ci est active et à l'exclusion de la zone interdite LF-P63 ILE DU LEVANT.
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG / CAM : Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour : - les aéronefs participant à la manifestation, - les aéronefs assurant des missions d'assistance et de sauvetage ou de sécurité civile, de police et de sûreté aérienne, lorsque leurs missions ne permettent pas le contournement de la ZRT, après contact avec le gestionnaire.

**SUP AIP N° 189/22****SERVICES RENDUS**

Information de vol et alerte.

**LIMITES LATERALES ET VERTICALES****ZRT LE LAVANDOU**Limites latérales :

43°11'13.74" N,06°22'34.50" E  
43°10'58.93" N,06°29'31.20" E  
arc horaire de 6.0 NM de rayon centré sur 43°07'53.00" N,06°22'30.00" E  
43°04'06.57" N,06°16'07.92" E  
43°11'13.74" N,06°22'34.50" E

Limites verticales :

SFC/ 6000ft ASFC

**DISPOSITIONS PARTICULIERES**

L'itinéraire recommandé VFR de jour entre PT-CT-BT est fermé dans son intégralité de 30 min avant à 30 min après les horaires publiés d'activation.  
Les zones d'Hyères ne seront pas déléguées à Nice pendant l'activation de la ZRT « LE LAVANDOU » (Sup AIP132-22).

**ORGANISME A CONTACTER**

Avant et pendant la manifestation :  
Directeur des vols : 06 88 18 99 76.